



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 juin 2022

Objet : Approbation de la seconde programmation du Contrat de Ville

Date de la convocation : 25 mai 2022

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de juin à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane Monsieur MORGANTI Julien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur DALCOLETTI François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame MATTEI Mathilde à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame POLISINI Ivana ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Pour l'autorité compétente par délégation



Vu la Loi de finances pour 2019 ;

Vu le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains parmi lesquels les Quartiers sud et le Centre ancien ;

Vu la circulaire du premier ministre en date du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération ;

Vu la circulaire du ministre de la ville de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville en date du 15 octobre 2014 relative aux modalités de mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1^{er} avril 2020 et notamment l'article 4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2015-JUIL-01-18 en date du 28 juillet 2015 portant approbation du document cadre du contrat de Ville de l'agglomération de Bastia, signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022/Avril/01/13 en date du 7 avril 2022 portant approbation de la première programmation du Contrat de Ville 2022 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération de Bastia du 16 décembre 2019 ;

Vu le comité de pilotage en date du 10 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 31 mai 2022 ;

Considérant le protocole d'engagements renforcés et réciproques établi ; constituant un avenant au document-cadre du Contrat de Ville, permettant de prolonger le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Considérant que cet avenant, validé en comité de pilotage du 10 décembre 2019, par le conseil communautaire du 16 décembre 2019 et le conseil municipal du 17 décembre 2019, intègre les priorités mises en exergue dans l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville réalisée en 2019 ;

Considérant que pour établir la programmation des actions pour l'année 2022, l'Etat, la Communauté d'agglomération de Bastia et la Ville de Bastia ont lancé un appel à projets en direction des habitants des quartiers prioritaires (Quartiers sud et Centre ancien) et de Saint Antoine / San Gaetanu organisé autour des 3 piliers suivants :

- Le pilier « cohésion sociale » : actions en faveur de l'éducation, la petite enfance, la culture, le sport, la santé, l'accès aux droits, le lien social, la prévention de la délinquance, la citoyenneté,...

- Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : actions en faveur de la mixité, de l'habitat, des déplacements, de l'accès aux équipements, de la gestion urbaine et sociale de proximité,...

- Le pilier « développement économique et emploi » : actions en faveur de la mobilité, du développement de modes de garde innovants, de l'insertion par l'économie...

Considérant que les projets devront prioritairement s'inscrire dans les 5 axes transversaux du contrat, que sont la jeunesse, les seniors, la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations.

Considérant que les projets proposés doivent impérativement concourir aux défis, orientations stratégiques et objectifs opérationnels priorisés dans l'avenant et exposés précisément dans les fiches «orientations stratégiques» annexées au règlement de l'appel à projets Contrat de Ville 2022 ;



Considérant l'appel à projets lancé le 13 décembre 2021 pour une remise des dossiers au plus tard le 8 février 2022 : 29 opérateurs ont déposé un dossier pour un total de 123 actions proposées ;

Considérant la réunion avec les partenaires pour recueillir en outre les avis des services de l'Etat et ceux de la CAB sur les dossiers reçus et admissibles ;

Considérant qu'à l'issue de cette première phase, il ressort que :

- certains projets nécessitaient encore des compléments (précisions, bilans des actions menées en 2021, ...) ou doivent faire l'objet d'un arbitrage partenarial ;

Considérant que les compléments et précisions ont été obtenus et une seconde programmation comportant 17 actions répondant aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets, peut être proposée.

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de Gentili,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- Prend acte** du document présentant de manière synthétique cette seconde programmation tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- Approuve** les actions relatives à la deuxième programmation 2022 du Contrat de ville suivantes :

-		subvention demandée			Coût Action	Sbv allouée par la ville
PORTEUR DE PROJET	INTITULE DE L'ACTION	ville	CAB	Etat		
PILIER COHESION SOCIALE						
Culture et expression artistique						
Alpha	atelier de sensibilisation aux pratiques artistiques	2 500		2 000	5 160	1000
Théâtre du commun	Bastia, fête des langues	1 000	2 000	10 000	14 000	1000
Una Volta	Micro Folie	6 000		8 000	24 175	6000
Politique éducative hors PRE						
Alpha	CLAS	3 000		5 000	36 340	1800
Alpha	ateliers sociaux linguistiques	4 500		4 500	9 930	3400
REUSSIR	Favoriser la réussite scolaire et Lutter contre l'échec scolaire dans les quartiers prioritaires de la ville de Bastia	9 200		10 800	84 793	6000
REUSSIR	Aides et soutien scolaire pendant les vacances scolaires	10 500		14 500	40 260	4500



IN SE	Ateliers de sophrologie et compétences psycho-sociales à destination des seniors	2 070		2 070	4 520	1500
IN SE	Ateliers hebdomadaires de sophrologie et compétences psycho-sociales	4 534		4 534	9 828	2000
Solidarité, précarité et lien social						
Alpha	Accompagnement des seniors et des isolés	3 000		3 000	7 140	2700
Sport						
Bastia XV	Bastia XV Rugby Social Club	8 000	4 000	4 000	26 270	3000
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN						
Agir sur le cadre de vie						
ALIS	BRICO PARTAGE	7 500	7 500	7 817	22 817	2000
CEN	reconstruisons la nature	4 000	4 000	4 000	15 019	2000
PILIER DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI						
Emploi - Insertion						
Alpha	Economie circulaire " A riturnella"	5 000	5 000	5 000	36 440	1000
CIJ	citélab			20 500	47 986	5000
FALEPA	Precious Plastic	25 000	20 000	45 000	271 064	15000
Mission Locale Bastia	Plan insertion jeunesse Aller Vers			17 260	65 010	3000
TOTAL		95 804	42 500	167 981	720 752	60 900

Article 3 :

- **Approuve** le coût des actions de cette seconde programmation à hauteur de 720 752 euros ainsi que la part de la Ville fixée à 60 900 euros.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et documents se rapportant à cette affaire avec les porteurs de projets sur la base des actions validées et subventions allouées par la Ville dans le cadre de cette seconde programmation Contrat de Ville 2022.

Article 5 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 au compte 6574 rubrique 824.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Téléréfuge citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 08/06/2022

Qualité : MAIRE